

**Objet : Aide à la pratique artistique et culturelle – Demande de subvention auprès du
Département de la Savoie**

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 17 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept octobre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. CUCCURU. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. ROSSI. RUBIER. TAIN. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS (Pouvoir GARCIA). COUTAZ (Pouvoir F. MALLEIN). DUPERCHY (Pouvoir E. LALLEMENT). GROLLIER. MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir D. WROBEL). MARCHAIS (Pouvoir P. GENTIL). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). TAVEL. VOISIN.

Le Président

Rappelle à l'assemblée que, grâce à divers dispositifs, la CCLA coordonne des projets d'éducation artistique et culturelle sur le territoire avec comme objectif de favoriser la sensibilisation et la découverte des pratiques artistiques pluridisciplinaires auprès de la population ;

Dit qu'en 2024, un comité d'action culturelle (CAC) a été réactivé sur le territoire du Lac d'Aiguebelette, regroupant des acteurs institutionnels, culturels, éducatifs, sociaux et médico-sociaux sur un même bassin de vie afin de développer le lien social entre publics, populations, générations autour d'actions et projets artistiques ;

Explique que les projets portés sont amenés à s'inscrire dans la vie du territoire et de ses habitants pour les inviter à se rassembler, découvrir et s'émouvoir ensemble et qu'ils se déclineront en actions s'appuyant sur la pratique artistique, la découverte d'œuvres et la rencontre avec les artistes ;

Précise qu'à ce titre, il est prévu en 2025, un projet de pratique artistique intergénérationnel, coconstruit dans le cadre du comité d'action culturelle du Lac d'Aiguebelette, qui participera à rompre le rythme et l'isolement du quotidien dans l'EHPAD, donnera accès aux tout-petits et aux adolescents à la pratique artistique tout en favorisant la rencontre entre générations ;

Propose au conseil communautaire, de solliciter, dans ce cadre, le soutien du Département de la Savoie au titre du dispositif « Aide à la pratique artistique et culturelle » à hauteur de 4000€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE de solliciter l'aide du Département de la Savoie au titre du dispositif « Aide à la pratique artistique et culturelle » à hauteur de 4000€ ;

AUTORISE le Président à signer les différents dossiers de subvention y afférents ;

CHARGE le Président d'engager toute démarche relative à cette affaire ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

